



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 08 MARS 2023**

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE - 18 H 30

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Linda NAVET

**N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 23.046**

**- PROCES-VERBAL -**

*Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 02 mars 2023, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.*

<p><b><i>Conseillers présents :</i></b> M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIEVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine Mme NOËL Laure M. LEPRETRE Médéric M. SENEAL Yannick M. MARLOT Loïc Mme ROUSSEAU Marie-José M. SERGENT Didier Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine</p>	<p><b><i>Conseillers absents excusés et représentés :</i></b> Mme BARDEAUX Sandrine Mme SAUVAGE Edith M. BUTCHER Gérard Mme DREUSLIN Estelle Mme GUILLOU Elodie Mme HEMBERT Axelle</p> <p><b><i>Conseiller absent excusé sans pouvoir :</i></b> M. LAMIRAND Christophe M. FERNAGUT Joël</p> <p><b><i>Conseiller absent non excusé :</i></b> M. PORTUESE Aurélien</p>
--	--

***Monsieur le Maire*** ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur Gilbert, Directeur Général des Services afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

*Le quorum est atteint.*

***M LEPRETRE Médéric*** est nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.*

*Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 26 voix « POUR ».*

*Monsieur le Maire informe de plusieurs messages l'Assemblée plénière.*

*« Régulièrement, le Conseil Municipal m'autorise à solliciter auprès de différents partenaires leur participation financière pour accompagner des projets communaux. Pour autant, il n'est pas informé si la subvention est accordée.*

*Aussi, dans un souci de transparence, j'informe désormais le Conseil Municipal, à chacune de ses sessions, des subventions qui ont été notifiées.*

*Depuis notre dernière séance plénière, elles concernent les participations financières d'un montant de :*

- **119.462 €** de la part de la Fédération de l'Energie du Pas-de-Calais pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques des rues de la Libération, du Camping, Branly, Pasteur et avenue Agrippa,
- **5.644,60 €** de la part de la Caisse Familiale du Pas-de-Calais pour les travaux de rénovation du Relais Petite Enfance « Les Petits Loups »,
- **11.107,14 €** de la part de l'Etat au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans,
- **30.000 €** de la part de la Région des Hauts-de-France pour le déploiement de la vidéo protection,

*Soit un total cumulé de **1.095.496,27 €** de subventions notifiées. »*

*Monsieur le Maire informe du retrait de la délibération N° 14 concernant le renouvellement du bail du Centre artisanal d'Art. En effet, après étude, il s'avère que cette compétence revient au Maire et non au Conseil municipal.*

#### **DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_1 : DEMANDE DE DECHARGE DE DELEGATION AUPRES DU PREFET DU PAS-DE-CALAIS - MAINTIEN OU NON DE LA QUALITE D'ADJOINT DE MONSIEUR MARLOT.**

**M. le Maire** informe l'Assemblée plénière que par courrier du 18 décembre 2022 adressé à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Loïc Marlot a sollicité le retrait de sa délégation d'Adjoint au Maire pour des raisons personnelles et professionnelles. Par courrier reçu le 11 janvier 2023, Monsieur le Préfet a accepté cette démission. Par arrêté municipal du 17 janvier 2023, les délégations de fonction et de signature à l'Adjoint au Maire ont été retirées.

Toutefois, il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Monsieur le Maire demande donc de prendre acte du retrait de la délégation de fonction d'Adjoint au Maire et de signature à Monsieur Loïc Marlot et de vous prononcer sur le non maintien des fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Loïc Marlot.

**Mme Papyle :** « Nous nous abstenons sur cette délibération et nous nous abstiendrons sur les 4 délibérations qui suivent qui ont trait à peu près au même sujet. En effet, un de vos Adjoints, membre de votre équipe, démissionne de sa fonction d'Adjoint, il ne nous appartient pas en conséquence de prendre position sur le fonctionnement de votre majorité. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur l'ensemble des délibérations. Merci de votre attention. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :           24 VOIX « POUR »**  
**2 ABSTENTIONS (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)**

#### **DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_2 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE.**

**M. le Maire** « Dans la lignée de la délibération précédente, je propose au Conseil Municipal de maintenir le nombre d'adjoints en vigueur et donc de procéder au remplacement du poste de 5ème adjoint devenu vacant.

Ce nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire, c'est-à-dire le 5<sup>ème</sup>.

Ce remplacement se fait par une élection au scrutin secret à la majorité absolue.

J'ai reçu de la part du groupe « Unis pour Wimereux » la candidature de **M. Pascal JOLIE**.

Est-ce qu'un autre collègue souhaite faire acte de candidature ?

*(Aucun autre élu ne fait acte de candidature)*

Nous allons donc procéder au vote.

Concernant les scrutateurs, je propose de désigner :

- Mme Dausque Ludivine
- Mme Rousseau Marie-José

Chaque élu a devant lui 1 bulletin de vote et l'enveloppe correspondante. Certains en ont deux : il s'agit de celles et de ceux qui sont détenteurs d'un pouvoir.

Il s'agit de M. Jogleux, Madame Lavieville, M. Boutleux, Madame Rousseau, Mme Duquesne et moi-même.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, il faut inscrire le nom du candidat.

Je vous invite à déposer votre bulletin dans l'urne.

*(Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires)*

J'invite les scrutateurs à rejoindre la table de dépouillement. »

Après le dépouillement, Monsieur le Maire annonce les résultats :

- nombre de bulletins :	24
- bulletins blancs ou nuls :	01
- suffrages exprimés :	23
- majorité absolue :	12

**VOTE :**

**Monsieur JOLIE Pascal a obtenu 23 voix au scrutin secret à la majorité absolue. Il est donc élu 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_3 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION.**

**M. le Maire** propose de modifier la composition de la commission municipale « jeunesse et sports » en désignant M. Pascal JOLIE comme Vice-Président, en remplacement de M. Loïc MARLOT.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE :        24 VOIX « POUR »  
                  2 ABSTENTIONS (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_4 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU TENNIS CLUB DE WIMEREUX - MODIFICATION.**

**M. le Maire** propose de modifier la représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Tennis Club de Wimereux en désignant M. Pascal JOLIE en remplacement de Mme Estelle DREUSLIN.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE :        24 VOIX « POUR »  
                  2 ABSTENTIONS (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_5 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX - MODIFICATION.**

**M. le Maire** propose de modifier la représentation de la Ville au sein du Comité de Pilotage du Club Nautique de Wimereux en désignant M. Pascal JOLIE, en remplacement de M. Loïc MARLOT.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 24 VOIX « POUR »  
2 ABSTENTIONS (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)**

*Monsieur le Maire* passe la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_6 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023.**

**M. Boutleux** présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023. Il précise à l'Assemblée qu'un écran a été disposé pour les Elus et le public pour une meilleure compréhension de tous.

Il passe le contexte économique et législatif. Met en avant le projet de Loi 2023 adopté au niveau National.

-Puis, démarre par présenter la partie concernant le « PERSONNEL » : proche de ce qui était prévu au Budget Primitif.

*Mme Papyle* demande si elle peut intervenir.

*M. Boutleux* « Il vaut mieux intervenir selon les paragraphes. »

*Mme Papyle* « D'accord. »

*M. Boutleux* « Vous pouvez poser des questions sur le personnel par exemple. »

M. Boutleux termine avec les dépenses du PERSONNEL et passe la parole à Mme Papyle.

*Mme Papyle* « On a repris les chiffres de l'évolution de la masse salariale et puisque votre tableau reprenait les données depuis 2018 jusqu'au prévisionnel 2023, ce que l'on peut constater, enfin c'est juste souligner,

*M. Boutleux* « Je me permets de vous couper. A ce moment-là, on peut regarder l'histogramme avec toutes les données juste après. C'est celui-là ?

*Mme Papyle* « Non le tout premier tableau, merci beaucoup. En 2018, on se rend compte que la masse salariale représente 5 219 309. En 2019, 5 263 120. En 2020, on arrondit on reste dans les 5 200 000, en 2021 également. Mais effectivement, en 2022, on passe 5 500 000, ce qui représente quand même une hausse en pourcentage par rapport à l'année précédente de 5.40 %. Et ensuite entre 2022 et 2023, il y a plus de 328 000 euros de dépenses pour la masse salariale de prévu ce qui représente une augmentation par rapport à 2022 de 5.90. C'est un calcul que l'on avait fait et qui nous paraissait intéressant ».

**M. Boutleux** « Un commentaire là-dessus par rapport à 2022. Si vous vous souvenez, il y avait une bonification d'un an pour tous les agents. En fait au début pour les années avant 2022, on comptait 2.5 par an et là, forcément cela suit l'inflation. »

M. Boutleux reprend la présentation du ROB.

-Prévision 2023 : M. Boutleux apporte quelques précisions données en commission :  
« Le problème des emplois aidés. A l'époque, c'était un emploi sur un an de 20 H par semaine. Au bout d'un an, le contrat des agents ne pouvait pas se prolonger. Evidemment, financièrement pour la Commune, comme on le dit un emploi aidé c'était très intéressant. Après, cela se discute sur le fonctionnement car un an après ils ne sont plus là. Les emplois aidés pour cette année seront limités à l'entretien des locaux. C'est supprimé au niveau des espaces verts et des bâtiments. Ce qui veut dire que certainement, là on travaille sur la saison, qu'au mois de septembre octobre, on va devoir certainement embaucher parce que là, on est à couteau tiré. »

-Continue la présentation avec la répartition par sexe, par cadre et par service.

**Mme Rousseau** intervient en soulignant que l'on peut mieux faire entre la répartition homme et femme.

Puis par âge, **Monsieur Boutleux** fait remarquer qu'il y a 63 agents qui ont au-dessus de 60 ans et 11 agents en-dessous de 35 ans. Les départs en retraite sont peu nombreux et beaucoup d'agent vont jusque 67 ans au vu des dépenses et du coût de la vie.

-Dépenses réelles de fonctionnement en 2022 à 2023. Un million en prévision de plus de 2022 à 2023.

*Le million c'est au niveau des fluides l'énergie, le personnel et le fonctionnement de tous les services puisque toutes les matières premières augmentent (délais, commandes...).*

-Recette de fonctionnement : une augmentation de recette grâce aux impôts. La Valeur locative va augmenter de 7 % même sans bouger les taux, les impôts vont augmenter. Effet ciseaux : il faut toujours qu'il y ait un écart entre les recettes et les dépenses. Pour la Commune même s'il se rétrécit un peu, la marge d'écart très large.

-Dotations de l'Etat ne changent pas.

-Le niveau de l'endettement : rappel des emprunts (2021, emprunt de 1 million d'euros / 2022, 1 million 500 000 euros)

Pour la Commune : capacité d'endettement de 3.52 années.

**Mme Papyle** « Cela représente quand même un montant d'endettement de plus de 800 000 € entre 2022 et 2023

**M. Boutleux** « Ça c'est le remboursement du capital ! »

**Mme Papyle** « Oui, dans l'encourt de la dette. »

**M. Boutleux** « Dans l'encourt de la dette, oui »

-Le taux moyen de la dette est à 3.25. Les taux ne sont plus identiques cette année et ce qui peut poser problème quand nous en avons besoin d'un emprunt.

-La courbe d'extinction de la dette. Mais la Commune sera obligée d'effectuer des emprunts par rapport aux projets.

-Les charges financières ne sont pas énormes. 2022, 142 570 d'intérêts et 2023, on se base sur 151 847 d'intérêts.

-L'épargne : présentation des différentes épargnes.

**Mme Papyle** « En sachant que le prévisionnel 2023, quand on regarde un petit peu le schéma, on pourrait éventuellement le comparer au niveau de celui de 2018. Pour conclure, il faut s'attendre à ce que l'épargne nette diminue sensiblement l'année prochaine.

**M. Boutleux** « L'épargne nette, je vous l'ai dit, là c'est le ROB, là c'est une orientation, souvent l'orientation on va mettre en dessous. A chaque fois que l'on a eu une épargne nette, 2021/2022 à chaque fois l'épargne nette était supérieure à ce que l'on avait mis en prévision.

**M. Sergent** « C'est le bas de laine quoi ! »

**M. Boutleux** « Oui. C'est un petit peu une sécurité. Par exemple, je dis que c'est un million 7, je n'ai plus le chiffre que l'on avait mis l'an dernier mais je crois que c'était 1 million 4. Faut bien voir que l'on est dans une prévision, on va encore avoir de l'arbitraire au niveau du budget. On va bien voir comment on va fonctionner pour l'année par rapport au projet et à l'investissement. »

-Fiscalité directe : le produit en taxe d'habitation augmente. C'est bien car il y a beaucoup de résidences secondaires puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation pour les résidences principales.

Les résidences secondaires qui font que Wimereux a encore taxe d'habitation. Les bases sont imposées à la Commune. Les bases ont augmenté de 7 % mais les taux ne bougent pas.

Intervention de **Mme Papyle** « Ils ont bougé quand même. Entre 2020 et 2021, le taux d'imposition est passé de 42.85 à 65.11 ! »

**Mme Boutleux** « Mme Papyle, cela fait la 3<sup>ème</sup> fois, donc je vais recommencer encore une fois et puis après on passera au cours particulier. »

**Mme Papyle** « Excusez-moi, je vous montrerai les calculs que j'ai fait. Je sais que cela ne vous fait pas plaisir ce que je vais dire mais je ne fais que de constater. J'ai eu d'excellents professeurs de maths au lycée que vous connaissez. »

**M. Boutleux** « Au niveau national, il a été décidé en 2020 de supprimer la taxe d'habitation pour les résidences principales. Pour compenser le manque de recettes fiscales pour les communes, l'Etat a décidé de supprimer la taxe départementale et donc celle-ci venant s'ajouter à la taxe foncière communale. Donc avant il y avait 42.85 % pour la Commune, 22.26 % pour le Département. Le Département est passé à 0. Donc on fait 42.85 ajouté à 22.26, ça fait 65.11 %. C'est pour que les communes ne soient pas lésées. Les 22.26 %, il ne faut pas croire qu'au Département, on n'a plus rien eu. Il a été aidé par l'Etat d'une autre façon que je ne peux pas vous expliquer en détail. C'est comme ça que l'on est passé de 42.85 à 65.11 cela revient à la même chose. C'est une décision de l'Etat. Ce qui nous permet de garder nos recettes fiscales de la même façon. Dans les recettes fiscales, on ajoute le foncier et disons l'habitation. »

**Mme Papyle** « Toutes les communes ont bénéficié de la même chose mais n'ont pas toutes répercutées le taux d'imposition pour absorber en quelque sorte l'équivalent du Conseil Départemental qui était prélevé auparavant. »

**M. Boutleux** « Il ne faut pas s'occuper bien de sa commune dans ce cas-là. On sait que le Département n'est pas lésé. La taxe, on la donne à la Commune. Vous ne voudriez quand même pas que nous, en tant que commune, on dit non aux 22 % qu'on ne les prenne pas. »

**Mme Papyle** « Que la base de calcul soit imposée par les services fiscaux c'est évident mais le taux d'imposition est quand même décidé avec les communes. »

-Orientations de la Commune

**Mme Papyle** « Excusez-moi, est-ce que je peux revenir sur l'évolution des bases et des produits. Parce que j'avais un calcul qui me paraissait intéressant à noter. A propos de la taxe d'habitation, moi ce que j'ai noté c'est que la taxe d'habitation entre 2021 et 2022 rapporte à la Commune plus de 68 000 € en plus de l'année précédente. Et entre 2022 et 2023, elle rapporterait près de 112 000 € en plus par rapport à 2022. Ce qui représenterait une augmentation de 64.70 % entre les 2 périodes pour les résidences secondaires. Je vais faire de l'humour, c'est intéressant les résidences secondaires, ça rapporte ! »

**M. Boutleux** « Non je vous l'ai bien expliqué dans un sens on n'est pas d'accord sur les résidences secondaires mais voilà. »

**Mme Papyle** « Non mais c'est de l'humour. Pour ce qui est du foncier bâti, moi ce que j'ai noté, c'est que le foncier bâti donc rapporte, c'est ce que paye tous les propriétaires de biens sur la Commune (maison, etc.) entre 2018 et 2022, entre 3 millions 300 mille et 3 millions 500 mille. Ce sont des valeurs quasiment équivalentes et à peu près stables. En 2021, on passe à 5 millions 450 mille donc plus de 1 950 000 € qui tombent dans les caisses de la Commune soit plus de 55.71 % de plus que les années précédentes. »

**M. Boutleux** « Non, mais Mme Papyle ... »

**Mme Papyle** « Attendez moi je présente les calculs que j'ai fait et après vous dites tout ce que vous voulez. »

**M. Boutleux** « Vous ajoutez en 2020 le produit en habitation 3 million 3 et en bâti, 3 millions 5, ça fait 6 millions 8. Vous prenez 2021, 1 million 3 plus 5 millions 4, ça fait 6 millions 7 ou 8. »

**Mme Papyle** « oui j'ai fait le calcul. Justement, on est en augmentation lorsque l'on fait le cumul des 2. Effectivement jusqu'en 2021-2022, on est à peu près à des valeurs, quand on additionne les 2, on avoisine en fait 6 millions 9, 7 millions. Mais là, on va passer à 7 millions 5 quand même d'après mes calculs. En 2020, le cumul fait 6 903 599 €, en 2022, le cumul fait 7 034 982 donc un peu en augmentation, en 2023, il passe à 7 571 894 € donc autrement dit plus de 540 000 € en 2023. »

**M. Boutleux** « Je vous parle de la base. Les bases vont augmenter de 7% donc même sans bouger les taux, vous allez avoir une augmentation des impôts. Il faut faire la transparence. C'est vrai. Ça va être de l'ordre de 100 € ou 150 €. »

**Mme Papyle** « On est d'accord »

**M. Boutleux** « On est d'accord. Mais nous, nous n'avons pas bougé les taux. On nous donne les bases. »

Reprise la présentation du R.O.B.

-Situation financière :

Il est précisé que l'on part de 2022 car 2023= prévision.

-Projection des dépenses de fonctionnement :

Energies + 400 000 €

Budget - 8 %

Tarifs + 6 % (cela concerne les tarifs de l'Occupation du Domaine Public).

**Mme Papyle** « Est-ce qu'il y a eu une concertation avec les commerçants et les usagers ? Est-ce que cela ne répond pas à une forme d'imposition supplémentaire ? »

**M. Boutleux** « Mme Papyle, moi je me retrouve avec les chiffres ! J'ai des solutions à prendre pour tous les administrés. On vous a bien dit que là on était élus et il est hors de questions d'endetter la Ville. Vous voyez bien que tout ce qu'on fait, c'est suivi, c'est calculé. Et donc à partir de ce moment-là, il est certain que l'on est obligé de demander des efforts à tous. Et si des efforts sont faits par tous, ils peuvent même être minimes, alors que si l'on demande qu'à une certaine catégorie ce sera très lourd. Donc en fait on travaille là-dessus c'est-à-dire 6 %. C'est une augmentation. Nous on subit tous les jours des augmentations, on a un budget à tenir pour tenir la Commune. »

**Mme Papyle** « Non mais le sens de ma question, c'était de savoir s'il y avait eu une communication avec les habitants et les commerçants à ce sujet. »

**M. Boutleux** « Pas spécialement. Si je demande à chacun, je ne vais pas m'en sortir. »

-Projection des dépenses d'Investissement : par enveloppe

bâtiments communaux

équipements sportifs

travaux dans les écoles

travaux de l'Eglise : on arrive à 900 000 €. Tous les ans, c'est lourd.

travaux de voirie : 1 400 000 €. 2 000 000 en 4 ans, la Commune mettait 500 000 par an, parfois 600 000 €, cette année, la Commune dépasse le budget un peu puisque pour l'entrée sud, c'est la Commune qui paie l'enfouissement. Tous les autres travaux sont payés par le Département : travaux de la rue Carnot, toutes les rues transversales et la rue de la Libération.

travaux éclairage public : vu la situation, la Commune double. C'est une dépense actuelle qui sera positive dans quelques années.

M. Sergent sollicite la parole.

**M. Sergent** « On en a parlé en réunion d'urbanisme, j'insiste sur le fait de l'utilisation maximale du photovoltaïque et tout ce qui peut être récupérateur d'énergie, l'amortissement du photovoltaïque s'éteint au bout d'une dizaine d'années et le retour sur l'investissement c'est à peu près 30 % par an. Ça c'est une chose pour l'équipement des bâtiments communaux et, je tenais à souligner mais là je sais que nous ne sommes pas toujours d'accord Monsieur le Maire, j'insiste sur une coupure partielle sur des éclairages publics la nuit. On en a parlé : soit coupure partielle, soit diminution de l'éclairage soit coupure totale. Donc là, on ne va pas revenir dessus, nous ne sommes pas d'accord là-dessus. »

**M. Boutleux** « Oui, je rappelle un petit peu où l'on n'est pas d'accord. C'est-à-dire que nous on ne veut pas éteindre complètement. On veut que la nuit, l'éclairage soit diminué pour la sécurité. C'est 2 options qui sont différentes quoi. »

**M. le Maire** « D'ailleurs, ils en ont parlé aux infos hier, une ville qui avait éteint complètement, il y a eu un surplus de cambriolages. Le Maire a réenclenché le bouton car ce n'était plus possible. »

**M. Boutleux** « C'est compliqué ! »

**M. le Maire** « Nous on a choisi l'option de les laisser, de baisser de 50 % toute la nuit de 23 H jusque 6 H du matin. On a consulté un petit peu la population, parce que je vous avais expliqué que sur le quai c'était tombé en panne 3 semaines un mois, je ne vous dit pas les courriers que j'ai eu sur mon bureau : entre les gens qui chutaient, les parents qui avaient peur avec les enfants laissés dans la rue le soir tard. »

**M. Sergent** « Mon point de vue c'est qu'entre une heure du matin et 5, 6 heures du matin bon.. »

**M. Boutleux** « Faut être couché ! »

**M. le Maire** « Les voyous ne se couchent pas à cette heure-là. »

**Mme Papyle** « C'est vrai qu'il y a beaucoup de voyous à Wimereux ! »

**M. le Maire** « Il n'y a pas de voyous à wimereux mais il y en a qui viennent. »

**Mme Papyle** « A propos de l'éclairage public, vous proposez d'utiliser un éclairage public à base de LED ? Mais est-ce qu'il y a eu une étude qui a été faite pour utiliser les lampadaires qui fonctionnent avec des panneaux photovoltaïques ?

**M. Boulteux** « Pour les panneaux photovoltaïques, on a rencontré une association il y a 10 jours et en relation avec le parc naturel régional qui doit nous suivre par rapport à ça. On doit les voir. C'est vrai qu'on a posé le problème des panneaux photovoltaïques sur, par exemple, les bâtiments administratifs. Après il faut voir ce que l'on va nous dire, quels sont les bâtiments intéressants. »

**Mme Papyle** « toujours l'éclairage public, vous avez des lampadaires qui fonctionnent avec des panneaux photovoltaïques. »

**M. Boutleux** « Oui on s'est posé la question mais esthétiquement, c'est pas terrible. C'est bien à Calais quand on sort de l'autoroute pour prendre la rocade, oui. Mais les panneaux sont énormes. Supposons qu'on ait mis ça dans la rue Carnot, l'entrée sud, on s'est posé la question encore cette semaine mais c'est trop lourd. C'est bien sur les entrées d'autoroutes, à Dunkerque c'est la même chose. »

**Mme Papyle** « Vous avez fait une étude pour ça ? »

**M. Boutleux** « On a regardé esthétiquement, c'est l'esthétique qui nous a pas plu par rapport à ça. Qu'on le fasse à une entrée de Ville pourquoi pas. »

M. Boutleux reprend la présentation du R.O.B. avec l'enveloppe sécurité et déplacements :

ADAP Personne à mobilité réduite

Stationnement = horodateurs

Vidéo protection = 340 000 € pour l'opération terminus qui sont payés par les Anglais

**Mme Rousseau** « Elles sont installées où ces vidéo-protections ? »

**M. le Maire** « On ne le dit pas, on les cache. »

**M. Boutleux** « Il y a une étude qui a été faite de les installer d'abord aux entrées de Ville, et à partir du moment où il y a des intersections, il y a plusieurs routes qui peuvent arriver déjà

**Mme Rousseau** « C'est pour surveiller la côte pour lutter contre les traversées ? »

**M. Boutleux** « Oui. »

**M. le Maire** « Et les passeurs. Vraiment pour cibler les véhicules et les croisements sur toute la côte. »

**M. Sergent** « Et le fameux avion. »

**M. Boutleux** « Vous l'entendez l'avion tous les matins à 6 H ? »

**Mme Papyle** « A ça, on l'entend. Cela répond à un objectif national. Ce que vous venez de dire là moi je veux bien l'entendre mais ce que je constate c'est 520 000 € moins, c'est combien la subvention ?

**M. Boutleux** « 350 000 € »

**Mme Papyle** « Il va rester quand même un paquet à charge de la Commune. »

**M. Boutleux** « C'est ce qu'on vous avait dit la fois dernière parce que toutes les caméras ne sont plus en état, elles doivent toutes être revues. »

**Mme Papyle** « Oui mais quand j'ai fait l'addition de la dépense de l'enveloppe pour la sécurité et des déplacements, j'arrive quand même à 730 500 €. C'est quand même une belle enveloppe quand on compare aux activités culturelles et sportives. On n'est pas du tout dans le même ordre d'idées. »

**M. le Maire** « Sur la vidéo protection, j'ai annoncé tout à l'heure que l'on avait déjà eu 30 000 € et il y a encore le FIPD que l'on va demander à l'Etat. C'est des grosses subventions qui vont venir par la suite. »

**Mme Papyle** « Parce que moi je veux bien l'Etat impose des trucs. D'abord, les habitants ne sont peut-être pas d'accord déjà. Outre cet aspect-là qui est quand même essentiel et

*important, je constate qu'il y a une politique nationale qui évolue. Là au jour d'aujourd'hui, on voit quand même qu'il y a une sacré charge qui revient a priori à la Commune. »*

**Mme Rousseau** « Là, le chiffre n'est pas définitif de ce fait ? Vous n'avez pas connaissance de toutes les subventions ? »

**M. le Maire** « Non mais il y a encore des grosses subventions à venir. Souvent on est financé à hauteur de 80 %. Le reste à charge est minime. C'est des gros chiffres »

**M. Boutleux** « Défense incendie, on ne peut pas le compter dans l'enveloppe, c'est une obligation. C'est à la Ronville, s'il y a un problème d'incendie, il faut le trouver une solution. L'Ad'ap, c'est pour les personnes à mobilité réduite. Tous les ans ont fait un travail par rapport à ça. 72 000 € vous savez où ils sont et l'acquisition de défibrillateurs, ça fait un moment que l'on doit mettre des défibrillateurs, on a réduit l'enveloppe, on essaye de rassembler un peu parce que sinon c'est énorme. »

**Mme Rousseau** « On sera quand on aura des nouveaux défibrillateurs ? »

**M. Boutleux** « Bien sûr. »

**M. le Maire** « Les défibrillateurs seront à l'extérieur, pas enfermés dans les bâtiments. »

Enveloppe activités culturelles et sportives = terrain basket 3/3, terrain de pumptrack, LU mobile activité interactive,...

Année pré olympique = recherche de subvention par rapport à ça.

PUMTRACK : circuit pour trottinette, vélo, skate. Parcours enfants et ados

Beaucoup moins bruyant et dangereux qu'un skate-park.

Achat de 2 chalets pour le marché de Noël et pour les différentes manifestations de l'été.

Enveloppe fonctionnement des services informatique : embauche d'une société pour sécuriser les données de la Commune (important pour la Commune pour l'année).

**Mme Papyle** « Je voudrais revenir sur l'enveloppe des activités culturelles et sportives, il y a des descriptifs de dépenses pour un tas d'activités sportives mais pas culturelles. »

**M. Boutleux** « C'est l'achat de 2 chalets pour les manifestations. Vous allez me dire que ce n'est pas grand-chose mais c'est ce qui a été demandé par le service culture lorsque l'on a fait le débriefing du marché de Noël, on leur a proposé d'acheter 2 chalets. Pour eux c'est important parce qu'ils vont pouvoir les utiliser dans toutes les manifestations. On est parti sur l'idée d'en acheter 2 cette année et 2 l'année prochaine. »

**Mme Papyle** « Donc il n'y a pas de prévisionnels pour les manifestations culturelles en tant que telles ? »

**M. le Maire** « Alors ça c'est de l'investissement pour la culture, il y a le fonctionnement culture que l'on verra plus tard. Dans la culture il y a plus de fonctionnement que d'investissement. »

**M. Boutleux** « en fait, c'est ça on est dans l'investissement, il y a des services s'est beaucoup plus de fonctionnement. »

Enveloppe pour les techniques = travail en régie + véhicule

Enveloppe pour l'aménagement des quais :

M. Boutleux précise que c'est une étude des quais, les travaux ne démarreront pas en 2023 mais le premier trimestre 2024.

M. Boutleux informe que des résultats ont été communiqués, il y a une dizaine de jours : Wimereux c'est 45 % de toute l'information touristique de l'Agglomération. Les chiffres ont explosé en 2022.

**M. Sergent** « Les 1 100 000, c'est suite à l'intervention des concepteurs pour les aménagements des quais. C'est les études qui vont être faites pour la réalisation. C'est ce à quoi on va répondre bientôt dans la Commission d'Appel d'Offres. »

**M. Boutleux** « Voilà c'est ça. »

**Mme Papyle** « Qu'est-ce que vous entendez par aménagement des quais précisément ? »

**M. Boutleux** « Aménagement des quais, on l'a déjà présenté. Les quais tels qu'ils sont actuellement, c'est une voie. Nous ce qui nous intéresse c'est de faire une connexion entre la digue, la rue Carnot et la Baie Saint Jean. Et pour cela faire des déplacements doux, des déplacements de sérénité, de quiétude en faisant végétaliser les quais, revoir un petit peu les déplacements, le stationnement, c'est en fait refaire le cœur de Ville. Le cœur de la Ville, ça doit être le wimereux.

**Mme Papyle** « Vous répondez à la question que j'ai posé en commission en fait. Ça comprend le développement des voies douces entre la Digue et le reste. Mais il n'y a pas eu un pacte qui a été voté à la C.A.B. pour ce projet en février 2021 ou une charte « Cap ou pas cap » avec tout un schéma de développement entre la digue et le... »

**M. Boutleux** « C'est BDCO qui a fait ça »

**Mme Papyle** « Pardon ? »

**M. Boutleux** « C'est le schéma balnéaire. Mais là, les quais ce n'est pas la même chose que le schéma balnéaire. Le schéma balnéaire c'est la côte

**M. Sergent** « On a une indigestion quand on arrive à la 40<sup>ème</sup> page. Je ne sais pas si tout le monde le sait mais ça mérite d'être lu »

**M. le Maire** « Ça c'est toute les communes, Wimereux est dans les toutes premières pages. »

**M. Sergent** « Moi si je peux faire une remarque d'ordre général, je pense que tous ces investissements, on est à mi-mandature, les informations qui ont été faites et les

communications qui ont été faites, elles ont été faites de façon sectorielle, par quartier pour les mouvements intéressés. Je pense que le public de Wimereux serait intéressé par une réunion publique générale sur la présentation des investissements tant au niveau d'urbanisme que le reste. Je pense que le public mérite ça. Parce que je suis persuadé que l'on pose la question aux personnes qui sont là sur les investissements qui vont être fait sur les parkings et sur les quais, je suis persuadé que les majeures parties des gens ne le savent pas. C'était une remarque. »

**M. Boutleux** « Je pense que dire que l'on travaille par quartier pas du tout justement, on a une vision globale de toute la Commune et on a une idée de comment on veut transformer la Commune. Enfin, transformer c'est un grand mot.

**M. Sergent** « Faudra me l'expliquer en commission alors parce que moi je n'ai pas compris. »

**M. Boutleux** « Moi je veux que les déplacements, tout le monde a dit il y a encore quelques années qu'il fallait désengorger la ville de Wimereux des voitures, donc on essaye au maximum de faire cela. On a choisi de prendre des stationnements payants mais n'oublions pas qu'on est en train de développer des stationnements gratuits. Des stationnements gratuits, il va y en avoir dans le nord de Wimereux et dans le sud de Wimereux. Il va falloir que les petits wimereusiens prennent leur jambe pour marcher un peu parce que l'activité physique de la Société est dramatique. »

**M. Sergent** « On parle souvent de note de synthèse, moi je pense qu'actuellement la perception que l'on peut avoir, ça fait un peu patchwork : on fait un parking sud, on fait un parking là...il y a un lien, il faut expliquer le lien entre tous ces trucs-là. »

**M. Boutleux** « Le lien dans notre tête est clair. »

**M. Sergent** « C'est clair pour vous. Disons que je suis bête, je n'ai pas compris, ce n'est pas clair pour moi. »

**M. Boutleux** « Mais non mais le problème entre avoir une vision globale et avoir un lien et intervenir, on ne peut pas intervenir partout en même temps alors on est obligé de faire des séquences par secteur. »

**M. Sergent** « Je suis d'accord mais il y a un lien entre chaque opération. Le lien, je ne le perçoit pas, excusez-moi ! »

**Mme Papyle** « Moi je ne connais pas votre plan global et les déclinaisons que vous avez décidé. Ces déclinaisons et ce plan global normalement c'est présenté dans un Plan Pluriannuel. Par ailleurs, je pense qu'effectivement, ce serait intéressant que les habitants aient connaissance de ces projets et qu'ils aient la possibilité de s'exprimer là-dessus et je voudrais rajouter un élément par rapport à ce que vous avez dit précédemment quand vous avez dit que le cœur de Ville va se transformer et que tout va se situer à partir du Wimereux du bas. Le Wimereux nord alors qu'est-ce qu'on en fait ? »

**M. Boutleux** « Je n'ai pas dit que tout allait se passer dans le cœur de Wimereux. Le cœur, c'est une chose. Mais il y a le cœur et d'autres organes au nord, au sud. Qu'est-ce qu'on fait depuis que l'on est élu au nord, on s'est bien occupé de faire de la voirie. On améliore la voirie là-haut, vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas vrai. Et encore la voirie que l'on a prévu pour cette année 2023, on travaille wimereux sud, l'entrée et wimereux nord. Vous ne pouvez pas dire que l'on fait quelque chose par quartier mais on est obligé d'équilibrer et de faire par secteur. »

**M. Sergent** « Il faut l'expliquer. »

**M. le Maire** « Cela a été mis dans notre programme, c'est notre programme et les électeurs.....

**M. Sergent** « Je sais que lors d'un Conseil Municipal, on nous a tendu une feuille du programme électoral mais enfin il faut être sérieux. »

**M. le Maire** « On est sérieux ! »

M. Boutleux reprend la présentation et informe que la Commune s'est engagée avec des partenaires.

**Mme Rousseau** « A quel endroit les bornes de véhicules électriques vont être installées ? »

**M. Boutleux** « Par exemple, au parking nord, on va mettre des bornes électriques, et puis vers le parking sud ou des choses comme ça, on va bien voir au niveau de la Mairie par la suite. »

#### -Les prospectives

Mise en avant de l'entretien des équipements sportifs et du sujet de la sécurité, sérénité, activités et bien-être, c'est l'objectif. Ambition certaine.

Les projets ne peuvent pas être faits sans emprunt en autofinancement. Maîtrise de l'épargne et des années de désendettement.

**Mme Papyle** « Moi en conclusion, je voudrais vous demander le détail financier des financements des projets, savoir quel partenaire financera quoi et à quelle hauteur. S'il vous plait, est-ce que ce sera possible ? »

**M. Boutleux** « Là, on fait les demandes de subventions. Vous savez très bien que quand on fait les demandes de subventions, actuellement je ne peux pas vous dire combien on va avoir de subventions. On pense que pour les quais, on peut espérer avoir de l'ordre de 50 à 60 % de subventions mais je ne peux pas vous le dire exactement. On fait les dossiers puis on attend la subvention. Après il y a les appels d'offres. »

**Mme Rousseau** « Vous n'avez pas forcément la somme que vous avez demandée et qui sera versée ? »

**M. Boutleux** « Exactement. On est obligé donc d'anticiper. Donc c'est très possible qu'au budget je vous dise que l'on va refaire un emprunt parce que refaire un emprunt et on récupère la TVA des années après et etc»

**Mme Papyle** « Mais est-ce que l'on peut avoir quand même une estimation des coûts par projet ? »

**M. Boutleux** « Oui on peut vous donner par exemple les quais mais il y a aussi les bords de mer. Les quais on vous a dit qu'il y a à peu 10 000 000 € par exemple jusque 2025/2026 pour la première tranche. Et la seconde tranche il y aura 10 000 000 d'euros et ce sera dans le deuxième mandat. »

**Mme Papyle** « Et la C.A.B. ne finance rien là-dessus ? »

**M. Boutleux** « La C.A.B. a tout l'assainissement à faire. Ça peut monter à un million d'euros pour faire l'assainissement.»

**M. le Maire** « On aura à peu près sur les quais 50% de subventions. »

**Mme Papyle** « Par la C.A.B. ?

**M. Boutleux** « non tout confondus »

**M. le Maire** « c'est des petits morceaux de subventions que l'on va chercher partout : il y a l'Europe...minimum on peut attendre 50 % »

Avant de passer au vote Monsieur le Maire précise que « la circulaire du 8 février 2023 du Préfet du Pas-de-Calais concernant l'exercice budgétaire 2023 précise que le ROB doit être acté par une délibération distincte.

Monsieur le Préfet précise qu'il est recommandé de procéder à un vote de l'assemblée délibérante à l'issue du débat même si aucune disposition législative ne l'impose expressément. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : 24 VOIX « POUR »  
2 REFUS DE VOTE (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)**

**Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_7 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.**

**M. Boutleux** expose les divers recrutements pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour la saison estivale 2023.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_8 : ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO) AUPRES DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS.**

**M. le Maire** présente le dispositif de la médiation préalable obligatoire au travers cette délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_9 : ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS.**

**M. le Maire** présente dans cette délibération la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et agissements sexistes.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Papyle.*

**Mme Papyle** « C'est juste pour m'assurer parce que j'avais posé la question en commission car on a eu le modèle de convention dans les documents préparatoires du Conseil, il est juste indiqué dans le modèle Centre Communal d'action Social, je voulais m'assurer, et vous avez répondu par l'affirmative, que ce sera la Commune. »

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT D'UN POSTE.**

**M. Boutleux** présente la délibération. Il y a un agent qui a été embauché il y a un an et demi en tant que stagiaire puis il a été titularisé au mois de novembre sur un poste à 28 H. Il va passer sur un poste à 35 H.

**M. Sergent** « Dans quel service ? »

**M Boutleux** « Le service animations et espaces verts. »

**M. Sergent** « Donc il y a une modification du tableau des effectifs, c'est ce que je veux dire. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** passe la parole à **M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_11 : INDEMNISATION DES CONGES ANNUELS NON PRIS EN CAS DE CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE.**

**M. Boutleux** présente la délibération pour acter l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à **M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint.**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_12 : PROGRAMME 2023 DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE 62) ET AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU « FONDS VERT ».**

**M. Boutleux** expose les deux demandes de subventions pour effectuer les travaux.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_13 : PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINADE - REVISION - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE DE WIMEREUX ET LE POLE METROPOLITAIN COTE D'OPALE.**

**M. le Maire** expose la révision de la convention de délégation.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire passe la parole Mme Papyle.*

**Mme Papyle** « Dans la mesure où la Commune est susceptible de déléguer la maîtrise d'ouvrage à cet organisme, de quelle manière la Commune est associée ou peut contrôler les opérations ? »

**M. le Maire** « ça c'est nous qui le faisons. On est partie prenante dans les décisions et l'élaboration de ce dispositif. »

**Mme Papyle** « Donc c'est une coopération entre les communes ? »

**M. le Maire** « Oui »

**Mme Papyle** « Ce n'est pas une DSP comme on l'entend c'est-à-dire que l'on délègue le service à un organisme. »

**M. le Maire** « Oui. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_14 : CENTRE ARTISANAL D'ART - RENOUVELLEMENT DU BAIL.  
RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.**

*Monsieur le Maire passe la parole à Mme Duquesne, 4<sup>ème</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_15 : RENTREE SCOLAIRE 2023 - PROJET DE FUSION ENTRE L'ECOLE MATERNELLE FABRE D'EGLANTINE ET L'ECOLE PRIMAIRE LOUIS PASTEUR - AVIS DE LA COMMUNE.**

**Mme Duquesne** présente ladite délibération.

M. le Maire demande s'il y a des observations et passe la parole à Mme Rousseau.

**Mme Rousseau** « Pouvez-vous nous donner les objectifs 2022-2023 et les perspectives 2023-2024 ? »

**Mme Duquesne** « Ecole Fabre d'Eglantine 2022-2023 88 élèves, projections 2023-2024 :90 élèves, école Louis Pasteur 2022-2023 : 166 élèves, projection : 165 élèves. »

**M. le Maire** « y at-il d'autres questions ? »

**Mme Papyle** « On voudrait affirmer notre position compte-tenu de la situation. Merci Mme Duquesne pour les précisions mais Monsieur le Maire, nous refusons de voter une délibération qui n'a pas lieu d'être puisque la fusion des écoles n'est pas à l'ordre du jour ni pour l'Education nationale ni pour les parties prenantes. Nous aurions préféré très sincèrement avoir à voter une délibération qui présenterait un ou vos projets Monsieur le Maire pour permettre à des familles avec des jeunes enfants de s'installer sur notre Commune. Car vous le savez Monsieur le Maire en l'état actuel des choses, la Commune n'est pas à l'abri de fermeture de classe à court et moyen terme étant donné la baisse de la population. Votre responsabilité Monsieur est d'ordre politique. Monsieur le Maire, cette responsabilité vous oblige à proposer des solutions pour inciter des jeunes couples à vivre sur notre Commune et éviter des fermetures de classe à l'avenir. »

**M. le Maire** « Déjà pour la première question, on a eu un courrier du DASEN de le passer au Conseil Municipal. Comme ça vous êtes au courant et nous pourrons vous transmettre la copie si vous le souhaitez. Deuxième position, ce que vous dites et entièrement faux car je me bats pour éviter la vente, on l'a voté au Conseil Municipal il y a quelques temps, aux bailleurs sociaux. Il y avait 50 maisons, je ne sais pas si vous vous rappelez, je pense que vous avez la mémoire courte de ce côté-là. Je me bats absolument pour les wimereusiens qu'ils puissent se loger décemment à des loyers modérés sur la Commune. Et j'ai d'autres dossiers dont je ne peux parler sur la Commune pour développer encore des habitations pour des bailleurs sociaux à loyer modéré sur le haut de Wimereux et sur le bas également. Je pense que je fais le nécessaire. Et j'appelle aussi les wimereusiens d'éviter de vendre leurs maisons aux promoteurs. L'appât du gain, fait que l'on vend ses maisons et on se retrouve avec des résidences secondaires. »

**Mme Papyle** « Monsieur le Maire si vous me le permettez, je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien, j'ai dit que l'on aurait aimé avoir une délibération avec un projet précis. Je n'ai jamais dit que vous ne faisiez rien et j'aurais aimé quand que vous me parliez sur un autre ton. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE :           24 VOIX « POUR »  
                      2 REFUS DE VOTE**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_16 : INSTITUTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL DU PERMIS DE DIVISER - SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS.**

**M. le Maire** expose ladite délibération concernant le permis de diviser afin de préserver le patrimoine de la Commune.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, M. le Maire passe la parole à M. Sergent.*

*M. Sergent « On en a parlé en commissions et c'est très bien. Ce qu'on souhaite c'est que ce soit étendu à une formulation autre pour lutter contre les locations touristiques qui est une espèce de même démarche comme le font d'autres communes. Je sais que vous êtes dessus, ce n'est pas facile à gérer mais d'autres communes y arrivent et on ne peut pas continuer à accepter le dépassement des 40 % et quelques de résidences secondaires même si cela ramène un peu d'argent à la Commune et que ça défend le bas de laine dont on parlait tout à l'heure. Il est urgent d'agir de façon que les wimereusiens sentent qu'il y ait des mesures autres que touristiques pour permettre à Wimereux de rester dans les clous au niveau financier. »*

*M. le Maire « C'est un dossier sur lequel je travaille activement. Je dois recevoir prochainement une Députée de Bretagne qui est missionnée par le Gouvernement justement pour travailler sur le problème des AirBNB. On en avait parlé en commission. C'est un travail car certaines communes ont fait certaines choses et au niveau du tribunal elles se sont faites retoquées. Moi je veux faire les choses dans les règles. Il faut donc travailler en commun pour sortir quelque chose de bien concret et précis. »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITE**

*Monsieur le Maire passe la parole à Mme Duquesne, 4<sup>ème</sup> Adjoint.*

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_17 : CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU PAS-DE-CALAIS (CIDFF 62) - PERMANENCES JURIDIQUES WIMILLE-WIMEREUX - CONVENTION DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT.**

**Mme Duquesne** présente la délibération.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITE (Mme Rousseau, Présidente du CIDFF 62, n'a pas pris part au vote)**

**DELIBERATION N° 2023\_08\_03\_18 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.**

**M. le Maire** porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant » afin de poser leurs questions orales.*

**QUESTION N° 1 posée par Mme ROUSSEAU**

Les Wimereusiens n'ont pas manqué de constater que d'importants travaux sont entrepris au niveau de l'entrée Sud de la Commune.

Ils se posent la question sur la priorité donnée à ces travaux, alors que des rues de notre Ville restent très dégradées par exemple la rue Georges Pompidou, le quai de Wimille, la rue Saint Exupéry, la rue Charles Lecocq....

Monsieur le Maire, la Commune possède-t-elle un plan de réfection de ses chaussées en fonction de leur état de dégradation ?

**Réponse de M. le Maire :**

*La Ville a fait l'acquisition en 2021 du logiciel Vialityc. C'est un outil d'aide à la décision qui permet de choisir les rues, voire de délimiter des sections, au moyen d'une cartographie qui est établie en fonction de l'état des chaussées. Un smartphone installé dans une voiture de service filme les chaussées et enregistre leur état. Sous 48H, le site de Vialityc analyse les données et établit une cartographie avec un classement de 1 (bon état) à 5 (très mauvais état). Cette technologie a permis de dresser un état des lieux de toutes les voiries communales et donc de les classer par ordre de priorité. Nous possédons bien un plan pluri annuel de réfection de la voirie, dont le principe est une répartition équitable des interventions entre les quartiers nord et sud de la Commune.*

*Pour cette année, c'est un peu particulier.*

*Grace à mon mandat de conseiller départemental, le Département réalise des travaux d'une voirie relevant de sa compétence (la rue Carnot) et des voies communales du Camping, Pasteur, Branly, Agrippa et de la Libération, ainsi que la Cité des Cheminots.*

*Pour qui connaît le quartier, nul ne peut contester l'urgence qu'il y avait à intervenir notamment sur les rues du Camping et de la Libération dont l'état était très préoccupant.*

*Je rappelle que ces travaux ne se contentent pas de remettre en état la voirie. Ils vont embellir et sécuriser ce kilomètre de voirie par la création de végétation, en diminuant la largeur des rues ce qui va améliorer la sécurité routière, des piétons, des vélos, par la création d'une voie cyclable dans la partie montante de la rue Carnot. Surtout, la Ville accompagne le Département en procédant à l'enfouissement de la totalité des réseaux aériens secs de toutes ces rues (710 000 € T.T.C.).*

*De fait, ces travaux de voirie se concentrant sur la partie sud de la Ville, nous avons décidé de réserver la totalité du programme annuel (soit 580 000 € T.T.C.) sur les quartiers nord. Il concerne la rue Saint Exupéry et le début de la rue Mermoz, la rue Guynemer (entre la rue Saint Exupéry et la rue Maryse Bastié), la rue Malraux, le square Emmanuel Chabrier et le Quai de Wimille sous le Viaduc.*

#### QUESTION N° 2 posée par Mme ROUSSEAU

Un panneau « Permis d'aménager » est installé à l'entrée Nord de Wimereux. On retrouve sur ce panneau les mentions suivantes : « division de terrain à bâtir sur une superficie de 5502 m<sup>2</sup> »

Monsieur le Maire qu'en est-il de ce projet ?

Existe-t-il d'autres permis d'aménager sur le territoire de la Commune ?

#### Réponse de M. le Maire :

*Le permis d'aménager dont vous faite référence est effectivement un permis de division d'un terrain appartenant à la Société Prowimer à l'entrée nord de la Ville. Il a été accepté. Sur l'une des parcelles divisées, un permis d'aménager a été ensuite déposé par un promoteur et je l'ai refusé celui-là.*

*Depuis que le SPR a été instauré, le permis d'aménager est une obligation selon la nature des travaux envisagés. Cela ne concerne pas systématiquement un projet immobilier d'envergure. Par exemple, si vous voulez diviser votre terrain pour y construire une autre maison, il vous faut déposer un permis d'aménager. Cela a été également le cas pour le Conservatoire du Littoral lorsqu'il a procédé à la réfection des murets ou du chemin des douaniers à l'entrée sud. C'est le cas du Département du Pas-de-Calais pour la prolongation de la piste cyclable jusqu'Ambleteuse ou l'aménagement de l'Aire de stationnement du Bon Air, dont les travaux ont débuté ce lundi. Donc pour répondre à votre question, oui, il y a d'autres permis d'aménagement en cours d'instruction.*

#### QUESTION N° 3 posée par Mme ROUSSEAU

Nous faisons suite à une question posée en Conseil Municipal le 10 décembre 2020 concernant le projet « Vallon des Mûriers » sur le territoire de Wimille.

Des Wimereusiens, riverains, s'inquiètent de l'accroissement du trafic automobile touchant les rues G. Pompidou, Saint-Maurice, Saint-Victor.

Les logements du projet Wimillois commencent à être attribués.

Les dispositions évoquées par Monsieur le Maire dans sa réponse de décembre 2020, tels que de nouveaux sens uniques côté Wimereux sont-elles maintenant à l'ordre du jour ?

#### Réponse de M. le Maire :

*Je reste sur ce que je vous ai expliqué, à savoir que nous regardons comment vit le quartier, comment les automobilistes se comportent. Nous prendrons les décisions, si besoin, d'ici à la fin de l'année. Une chose est sûre cependant : aucun changement du sens de circulation ne sera mis en œuvre tant que les travaux de l'entrée sud ne seront pas terminés. Si la situation devait se dégrader, nous saurons être réactifs.*

Monsieur le Maire passe la parole **au groupe** « *Wimereux Initiatives Citoyennes* » afin de poser leurs **questions orales**.

**QUESTION N° 1 posée par M. SERGENT**

Monsieur le Maire, aujourd'hui, pour la troisième fois, nous vous posons une question concernant les difficultés que rencontrent et rencontreront les salariés qui travaillent sur notre commune, dans un contexte où vous avez annoncé par voie de presse l'extension du stationnement payant, et ce visiblement sans concertation avec les habitants et les acteurs locaux.

Concrètement, la saison touristique approchant, les difficultés de stationnement pour les habitants, riverains et personnels salariés vont augmenter. Or la zone de stationnement est élargie !

Nous avons appris récemment dans la Presse locale que la commune de Boulogne sur Mer étendait les zones de stationnement payant mais en permettant aux résidents de la CAB une gratuité moyennant un enregistrement auprès du délégataire de service.

Quels sont les dispositifs que vous avez envisagés pour faciliter le stationnement gratuit et réservé pour les personnes travaillant sur notre commune, que ce soit dans les commerces, les restaurants, les services aux personnes etc ?...

Les avez-vous communiqués ?...

**Réponse de M. le Maire :**

*Qu'il me soit permis de vous expliquer, de nouveau, notre politique de stationnement et de circulation en ville. Elle part d'un constat validé par une étude menée par l'Agence Boulogne Développement de la Côte d'Opale en 2020. Notre hyper centre-ville, en raison de son attractivité, est régulièrement saturé de véhicules ventouses ou qui se stationnent sur les trottoirs ce qui crée des situations de dangers pour les piétons qui sont obligés de se déporter sur la route, mais également pour les personnes à mobilité réduite. Deux publics sont directement concernés par cette saturation : les commerces, puisque leurs clients ne trouvent pas de places pour se garer et les riverains des rues concernées, c'est-à-dire les Wimereusiens. C'est pour eux que nous avons mis en place le stationnement payant, avec la possibilité de faire l'acquisition d'un badge (riverains et commerçants concernés dans la limite de 2). Et je crois pouvoir dire que cet objectif est atteint : je ne compte plus le nombre de riverains rencontrés qui nous remercient parce qu'ils peuvent de nouveau se garer dans leur rue ! Mais, le stationnement payant n'est pas la seule réponse que nous apportons. Nous mettons en place toute une série de mesures qui viennent compléter notre politique de stationnement. Ces mesures sont les suivantes :*

*Aménagement des espaces publics pour favoriser les déplacements doux : création de voies partagées (zone 20 de la rue Fayolle), création de voies cyclables (l'Ev4 qui traverse la commune de Boulogne sur Mer à Ambleteuse devrait être achevée l'année prochaine), installations des garages à vélos,*

*Aménagement de déposes minutes au plus près des lieux de destination,*

*Nous créons des aires de stationnement gratuites en semi périphérie : les travaux concernant celle du Bon Air ont démarré ce lundi et celle de l'entrée sud sera ré ouverte dans l'attente de l'acceptation du permis d'aménager déposé par le Département du Pas-de-Calais,*

*Nous avons mis à l'étude des secteurs pour créer des poches de stationnement là encore gratuites. Les travaux de l'entrée sud vont générer des places supplémentaires, d'autres lieux sont regardés de près : autour de la Baie Saint Jean, quartier du Tennis pour ne citer qu'eux,*

*Nous mettons en place depuis l'année dernière (et j'en profite pour vous dire qu'elle sera reconduite cette année) la navette de bus des plages gratuite.*

*Il s'agit donc bien d'un ensemble de mesures complémentaires constituant une politique globale pour le stationnement et la circulation que nous menons. Vous considérez que la zone de stationnement payant va créer des problèmes. Je viens de vous expliquer que ce n'est pas le cas, bien au contraire. Vous citez la ville de Boulogne-sur-Mer en la comparant à Wimereux. Je vous réponds qu'il n'est pas possible de comparer une ville centre d'agglomération, lieu d'implantation des principales administrations et services avec une commune qui a une population 7 fois inférieure. J'accepte par contre la comparaison avec Wissant ou Berck sur Mer qui nous ont suivi dans la mise en place du stationnement payant, prouvant qu'il s'agit bien d'une problématique qui se pose aux Communes littorales attractives.*

*Vous me demandez d'apporter une réponse aux personnes qui travaillent dans le secteur payant en leur facilitant le stationnement. Là où vous défendez finalement des solutions « tout voiture », nous préférons, avec notre équipe, mettre en place des solutions alternatives, comme celles de covoiturer, aller se garer dans le secteur gratuit et se rendre au travail à pied ou en utilisant la navette de bus ou en utilisant le vélo ou la trottinette que l'on aura mis préalablement dans la voiture...*

*Quant aux personnes qui interviennent dans le secteur payant pour des aides à la personne, sachez que nous avons identifié ces situations dès l'année dernière. Nous leur apporterons, dans le courant du mois d'avril, une solution adaptée.*

#### **QUESTION N° 2 posée par Mme PAPYLE**

**A plusieurs reprises, des wimereusien(ne)s nous ont interpellés au sujet des toilettes publiques difficilement accessibles à Wimereux.**

**Ainsi, il peut paraître paradoxal que notre Commune, pour laquelle et par ailleurs vous affichez M. le Maire une ambition touristique forte, ne puisse permettre aux wimereusien(ne)s, aux enfants et donc, aussi par voie de conséquence, aux touristes l'accès à des toilettes publiques en nombre suffisant et ceci toute l'année et ce sur l'ensemble de notre Commune.**

**Quels sont vos projets pour répondre à ce problème ?...**

Réponse de M. le Maire :

La Ville dispose de 3 toilettes publiques gratuites. L'une est située à côté de l'Eglise, au début de la rue Carnot et proche de la place Albert 1er où se déroulent les marchés hebdomadaires. Ils sont ouverts 365 jours par an, de 6 heures à 22 heures.

Les deux autres toilettes se trouvent sur la Digue. Elles sont surveillées et entretenues par des agents municipaux (titulaires et contractuels), situation qui est assez rare, mais qui donne un gage de propreté et de qualité d'accueil.

Leur ouverture est régulée en fonction des périodes d'affluence (vacances scolaires) et de la météo avec une réactivité quasiment au jour le jour. Cela veut dire que nous pouvons ouvrir alors que ce n'était pas prévu, tout comme, en cas de mauvais temps, elles restent fermées.

L'ouverture de ces deux toilettes pendant l'année 2022, de mars à novembre, est de 25.000 heures.

Nous envisageons de mener cette année une étude sur la faisabilité d'une mécanisation des toilettes de l'Espace Malahieude, ce qui permettra d'augmenter l'offre.

Je rappelle que ces services à la population sont gratuits.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 36.

Le 14 mars 2023.

Vu, le D.G.S.



Le Maire,  
**Jean-Luc DUBAËLE.**



Le secrétaire de séance,  
**Médéric LEPRETRE.**

